

Chapitre 3

Femmes africaines et vulnérabilité, la situation est-elle en train de changer ?



Agnès Adjamagbo

Socio-démographe, IRD, LPED,
UMR 151,
Aix Marseille Univ. – IRD

Cotonou

Lomé

émancipation

Éducation

Travail

Accès aux ressources

En Afrique subsaharienne, il existe une pauvreté et une vulnérabilité relatives des femmes comparées aux hommes. Afin d'y remédier, les politiques s'accordent sur la nécessité de lever les barrières limitant l'accès des femmes aux finances et aux ressources et sur le principe d'une mobilisation conjointe des époux pour la sauvegarde des intérêts de la famille, la protection et l'éducation des enfants. Cette contribution s'intéresse aux conditions effectives d'une mise en pratique de tels principes égalitaires dans deux grandes villes ouest-africaines : Lomé (Togo) et Cotonou (Bénin). Les tensions conjugales associées au travail rémunéré des femmes hors du foyer sont analysées. Les analyses montrent que la vulnérabilité des femmes est fonction de leur capacité à faire changer l'équilibre des rapports de pouvoirs avec les hommes. Il apparaît que, bien plus que l'éducation, l'autonomie économique, loin d'être totalement émancipatrice, assure néanmoins aux femmes des marges de manœuvre et de liberté plus grandes.

In Sub-Saharan Africa, there is a relative poverty and vulnerability of women compared to men. In order to remedy to this inequity, public policies agreed on the need to remove barriers limiting women's access to finance and resources and on the principle of a joint mobilization of spouses to safekeeping the interests of the family, the protection and the education of children. This chapter focuses on the effective conditions of application of such egalitarian principles in two West African cities : Lomé (Togo) and Cotonou (Benin). Marital tensions/conflicts associated with women's paid work outside the home are analysed. Analyses show that the vulnerability of women depends of their ability to change the balance of power relations with men. It appears that much more than education, economic autonomy, far from being entirely emancipatory, nevertheless provides women with greater room for maneuver and freedom.

Introduction

En Afrique au sud du Sahara, l'emploi, l'éducation et la santé sont des domaines privilégiés de repérage d'une vulnérabilité relative des femmes comparées aux hommes. En effet, moins bien scolarisées que les hommes (en dépit de progrès sensibles réalisés ces deux dernières décennies pour réduire les écarts de scolarisation entre les sexes), les femmes accèdent moins fréquemment aux études supérieures et sont sous représentées dans les emplois salariés du secteur formel de l'économie (Charmes, 2005 ; De Vreyer et Roubaud, 2013). Les indicateurs sanitaires confirment le désavantage féminin : les taux de mortalité maternelle, très élevés selon les régions, rendent compte d'une forte exposition des femmes aux risques liés à la reproduction. De fait, la sexualité, la grossesse et l'accouchement, événements éminemment féminins, constituent dans bien des contextes autant d'occasions de côtoyer la maladie et la mort (Guillaume et Rossier, 2018).

La vulnérabilité est souvent abordée en lien avec la pauvreté. Toutes deux interagissent étroitement par un mécanisme en spirale : un contexte économique et social dégradé appauvrit les populations qui deviennent alors encore plus vulnérables face aux aléas de la conjoncture économique, climatique ou épidémiologique et s'enfoncent dans la pauvreté (Bourdelaïs, 2005). Depuis 2010, la pauvreté est mesurée par un indicateur qui combine les niveaux de privations dans les domaines de la santé de l'éducation et du niveau de vie (indicateur de pauvreté multidimensionnelle (IPM)) considérés comme des composantes

fondamentales du développement humain (PNUD, 2016)¹. Partant de cet indice, plusieurs groupes de population les plus vulnérables sont identifiées : les minorités ethniques, les populations indigènes, les migrants, les personnes handicapées et ... les femmes et les filles.

Les instances officielles nationales et internationales s'accordent sur la nécessité de prendre les mesures adéquates pour éradiquer l'extrême pauvreté, la faim, ou encore pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes. Sur ce dernier point, les protocoles internationaux ne manquent pas. La grande majorité des pays africains a ratifié la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La promotion de l'égalité entre les sexes est un objectif prioritaire dans les agendas internationaux à l'horizon 2030² et plus de la moitié des pays africains s'est engagée en faveur du protocole des droits des femmes en Afrique qui décrète la période 2010-2020 la décennie de la femme africaine (ONU Femmes, 2014). Entre autres principes défendus par ces textes officiels, figurent l'idée que pour faire reculer la pauvreté, il est fondamentale de lever les barrières qui freinent l'accès des femmes aux finances et aux ressources ou encore que femmes et hommes doivent contribuer conjointement à la sauvegarde des intérêts de la famille, à la protection et à l'éducation de leurs enfants. Officiellement, tout semble prévu pour limiter la vulnérabilité des femmes. Mais qu'en est-il dans la réalité ; au plus près du quotidien des populations ?

Dans cette contribution, j'analyse les pratiques et les relations sociales ordinaires qui donnent à voir les avancées en matière d'égalité entre les sexes, mais aussi les résistances. En observant l'organisation des ménages et des couples dans ses formes les plus concrètes, je pose les rapports sociaux et économiques, comme les révélateurs des modèles d'agir et de penser dominants. Je m'interroge sur l'influence de normes idéales et de pratiques qui empêchent les femmes de suivre leurs envies, d'agir dans leurs intérêts personnels ou professionnels et pour leur bien-être. La vulnérabilité est donc abordée ici tant dans une dimension économique que symbolique ou statutaire ; c'est-à-dire comme un frein à l'émancipation ; comprise ici comme une capacité de prise de distance vis-à-vis de certaines injonctions, familiales, maritales ou simplement statutaires spécifiques aux femmes (Vampo, 2018 ; Adjamagbo et Calvès, 2014). Le rapport au travail est central dans l'étude. Appréhendé dans un sens large, le terme englobe à la fois le travail professionnel rémunéré, relevant d'une activité salariée ou menée pour son propre compte et le travail domestique liés aux activités d'entretien du foyer, de préparation des repas et de soins aux personnes, généralement réalisés à titre gratuit. Ce dernier, non rémunéré donc, est quasi exclusivement conféré aux femmes. Il n'en demeure pas moins lui aussi très prégnant dans le quotidien des personnes, tant par la charge mentale qu'il représente que par son caractère chronophage.

L'apparente dichotomie entre les deux termes de l'expression « travail-famille » est donc imminent artificielle³.

Mes propos s'appuient sur les données d'un programme de recherche mené entre 2011 et 2015⁴ à Lomé au Togo et Cotonou au Bénin. Ces deux capitales d'Afrique de l'Ouest⁵ bâties autour d'un port, se caractérisent par de forts taux d'activité féminine liés en grande partie aux multiples métiers de service et de commerce exercés par les femmes à leur propre compte à l'échelle locale et internationale (Vampo, 2018 ; Toulabor, 2012). Les femmes y représentent plus de la moitié de la population active et la grande majorité d'entre elles (84 % à Cotonou et 87 % à Lomé) exerce leur activité dans le secteur informel de l'économie au titre d'indépendantes (Kpadonou et al., 2016). De telles caractéristiques sont typiques des villes portuaires de la sous-région (De Vreyer et Roubaud, 2013). Ces deux villes qui grouillent d'activités sont des lieux précieux d'étude des trajectoires familiales et professionnelles des femmes. L'étude du vécu quotidien de ces femmes actives à partir des matériaux qualitatifs offre par ailleurs un cadre privilégié de repérage des situations de vulnérabilité. Pour étayer mon propos, j'utilise principalement une trentaine d'entretiens menés dans les deux villes auprès de femmes âgées de 23 à 56 ans de milieux sociaux différents. Je me concentre ici sur les femmes d'un niveau d'études supérieur en posant un postulat simple : celui de l'effet émancipateur

1 Introduit par la PNUD au début des années 2010, l'IPM mesure la pauvreté en identifiant les multiples privations auxquelles est confronté un même ménage dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Ainsi la pauvreté ne se mesure plus sur la seule base du revenu, mais intègre d'autres paramètres non monétaires : le fait d'avoir eu un enfant mort dans la ménage, le fait d'avoir un de ses membres malnutri, lorsque personne n'a été plus loin que l'école primaire, lorsqu'un des enfants a quitté l'école avant l'âge de 8 ans ; ainsi que des paramètres liés à l'accès à l'électricité, à l'eau potable, le type de sanitaires, le type de sol de l'habitat, le combustible utilisé pour cuisiner, le nombre de biens mobiliers (du type radio, télévision, téléphone, vélo ou moto).

2 <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

3 Il eut été plus juste, comme le suggère Charlotte Vampo (2018 : 8), de lui substituer l'expression « travail professionnel-travail domestique ».

4 FAGEAC « Familles, genre et activité en Afrique » (2010-2015) ; programme Les Sud II Aujourd'hui ANR-10-SUDS-005-01, coordonné par le Laboratoire Population Environnement Développement (IRD - Aix Marseille Université). FAGEAC comprend également la collecte de données quantitatives dans le cadre d'une enquête par questionnaire conduite en décembre 2012 auprès d'un peu plus de 500 ménages représentatifs de chaque ville et de 1000 individus femmes et hommes (enquête AEMU « Activités Economiques des Ménages Urbains ». Dans cette contribution, ces données ne sont utilisées qu'à titre de cadrage.

5 Cotonou est la capitale économique du Bénin, la capitale administrative étant Porto Novo.

I. Ce qu'implique la vulnérabilité

de l'éducation. À partir de trajectoires types de vie de femmes mariées, éduquées et qui exercent un emploi, j'analyse les mécanismes de vulnérabilité et la manière dont elles parviennent (ou pas) à s'en extraire.



Photo 1 : Marché de Dantokpa, Cotonou. Les bouteilles en plastique attendent une seconde vie
(© photo : Stéphane Brabant).

Les définitions officielles de la vulnérabilité sont peu adaptées pour rendre compte des réalités sociales à l'échelle des familles ou des individu-e-s. Des travaux menés sur les sociétés rurales agricoles offrent des points de vue intéressants. Ainsi par exemple Pierre Janin dans une étude sur les pratiques agricoles des paysans d'une zone rurale sahélo-soudanienne enclavée, définit la vulnérabilité des ménages en terme d'accès aux ressources et de capacité d'action (Janin, 2010). Pour lui, la vulnérabilité est l'expression d'une fragilité (liée à une exposition et une sensibilisation à un événement extérieur déstabilisant combinée à un manque de capacité et de réactivité à plus ou moins long terme) (p. 326). L'auteur rappelle par ailleurs que la vulnérabilité est un processus complexe : polymorphe et évolutif, qui doit être abordé au regard des contextes social, historique et géographique ; ainsi qu'en considérant les différents échelles d'analyse : la communauté, la famille, l'individu. La vulnérabilité n'est donc pas réductible à des caractéristiques individuelles, elle renvoie aussi à des situations qui ne sont pas figées et qui en font un phénomène qui se construit, mais peut aussi se réduire, dans le temps (Bidou et Droy, 2009).

Appliquée aux femmes de grandes villes côtières de l'Afrique de l'Ouest, une telle définition permet d'étudier la manière dont ces dernières agissent quand elles se trouvent confrontées à des situations morales ou matérielles déstabilisantes, dans un environnement où les structures institutionnelles encouragent une forte inégalité entre les sexes. La notion de capacité est importante. Elle rend légitime le fait d'aborder la réponse donnée par les individu-e-s sous

l'angle des rapports de pouvoir. Prise sous cet angle, la vulnérabilité peut être pensée comme un « d'anti-empowerment »⁶, en bridant la capacité des femmes, confrontées à divers aléas : économiques, financiers, relationnels, etc., à se préserver des conséquences néfastes. La vulnérabilité ne se limite pas à un simple potentiel de survie mais inclut une autre dimension liée à l'épanouissement personnel, à la réalisation de soi. Cette dimension induit souvent une prise de position contestataire vis-à-vis des normes sociales établies. En ce sens, je rejoins l'idée d'un lien fort entre vulnérabilité et marginalité établi par Pierre Janin (2010) dans son étude sur les paysans du sahel. Je fais ainsi l'hypothèse que le manque de capacité à agir dans le sens d'une réalisation de soi, de ses ambitions relève, tout autant d'un manque d'accès aux moyens de survie, que d'une forme de vulnérabilité qui se pose en terme d'entrave à la prise en compte des attentes individuelles.

Dans cette contribution, les rapports sociaux et économiques sont appréhendés comme les révélateurs des modèles d'agir et de penser dominants, via l'observation du quotidien des femmes et des couples dans ses formes les plus concrètes. Dans un premier temps, en me basant sur la littérature, je pose quelques éléments de contexte sur l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi en Afrique et sur les problématiques de genre soulevées par les évolutions récentes. Dans un deuxième temps, à partir de trajectoires types de vie de femmes, je rends compte de mécanismes de vulnérabilité qui touchent les femmes dans les contextes spécifiques de Cotonou et Lomé.

⁶ Si l'on considère l'empowerment comme un processus d'autonomisation des femmes impliquant une transformation profonde des rapports de pouvoir entre les individus et les groupes sociaux (Calvès, 2014).

II. Des rapports de production qui changent

Selon les évaluations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour 2016, c'est en Afrique au sud du Sahara que la proportion de femmes qui exercent une activité au sein de la population en âge de travailler est la plus élevée au monde. Les taux d'activité dans cette partie du continent atteignent 64,7 %, contre 56,5 % en Asie du Sud-Est et 21,9 % en Afrique du Nord. C'est aussi dans cette partie du monde que les écarts entre les taux d'activité des hommes et ceux des femmes sont les plus faibles (moins de 10 points d'écart, contre 50 en Afrique du Nord). Cette particularité s'explique pour beaucoup par la nécessité de chercher un revenu, motivée par la pauvreté généralisée et le manque d'accès à la protection sociale (International Labour Organization, 2016, p. 7). Le marché de l'emploi dans cette partie du continent, notamment dans les pays côtiers de l'Ouest, est habituellement décrit comme défavorable aux femmes comparées aux hommes. L'OIT estime qu'en 2016, moins de 15 % des femmes actives occupent un emploi salarié contre près de 30 % des hommes. Celles qui occupent un emploi salarié sont par ailleurs souvent cantonnées aux postes subalternes. Elles exercent donc majoritairement leur activité dans le secteur informel de l'économie, au sein de structures échappant aux cadres légaux du code du travail. Ces caractéristiques, sont attribuées en grande partie aux écarts de scolarisation entre les sexes, et confère aux travail des femmes une réputation de faible contribution à l'économie des pays⁷ (Antoine et Fall, 2008 ; Ba Gning, 2013 ; De Vreyer et Roubaud, 2013). Lomé et Cotonou n'échappent à de telles

réalités. Cependant, une catégorie particulière de femmes entrepreneures, pour la plupart sans grand capital scolaire, se distingue depuis plus d'un demi siècle dans ces capitales ouest-africaines par ses activités de commerce d'import export particulièrement prospères (Coulabor, 2012). Plus récemment, l'amélioration des niveaux d'instruction des femmes a fait émerger une jeune génération de diplômées dont certaines, atypiques mais néanmoins bien visibles dans le contexte local et même international, ont investi dans la création d'entreprises formelles innovantes et dynamiques qui font d'elles des modèles de réussite de cheffes d'entreprise au féminin⁸ (Vampo, 2017). L'importance de l'entreprenariat féminin, dans les deux villes étudiées, constitue une réponse à la faiblesse des opportunités d'accès aux emplois salariés dans le secteur formel de l'économie, public ou privé. Elle est aussi le reflet d'une crise généralisée du salariat qui précarise les hommes sur le marché du travail et rend obsolètes les cadres classiques de répartition des rôles entre les hommes et les femmes.

III. Autonomie économique et convenance sociale

Une première situation-type est donnée à travers le cas de femmes, souvent éduquées (mais pas toujours), qui bravent les contraintes sociales pour suivre coûte que coûte leurs ambitions professionnelles. On retrouve ici des femmes issues des professions libérales (médecins, pharmaciennes par exemple), des cheffes ou cadres d'entreprises privées mais aussi des commerçantes. Le plus souvent, ces femmes se marient et ont des enfants, mais les obligations liées à leur activité professionnelle les obligent à des positionnements qui sont des sources, en même temps que des révélateurs, de tensions dans le couple. A Cotonou comme à Lomé, les femmes expriment clairement leur attachement à leur activité rémunératrice par cette phrase qui revient régulièrement dans les entretiens : « *mon premier mari, c'est le travail* ». En effet, le fait qu'une femme active passe beaucoup de temps en dehors du foyer est un point récurrent de discorde conjugale. Quels que soient le niveau de qualification et le secteur concerné, la disponibilité qu'impose un travail rémunéré fait l'objet d'une négociation permanente entre les conjoints. Les tensions naissent principalement des difficultés que rencontrent les femmes pour mener de front leur activité avec l'ensemble des tâches ménagères et des soins aux enfants dont elles sont seules responsables. Elles sont exacerbées par la difficulté des maris à concevoir qu'elles se désengagent de ces obligations. Derrière de telles tensions se cache tout l'enjeu d'un rééquilibrage des rôles entre femmes et hommes (Adjmagbo, Gastineau et Kpadonou, 2016). Dans les grandes villes côtières ouest africaines où les

femmes sont très actives économiquement, le dilemme travail-famille est une source de déstabilisation des unions⁹.

A Lomé comme à Cotonou, le célibat définitif est quasiment inexistant. Le mariage est très valorisé socialement et tout individu célibataire entré en âge adulte, qu'il soit homme ou femme, se voit rappeler la norme par son entourage. Renoncer au mariage, ou pire y mettre un terme, demande une force de caractère importante ; une capacité morale à prendre de la distance vis-à-vis du « *qu'en-dira-ton* » qui n'est pas à la portée de tous. L'indépendance économique rend plus facile le fait d'assumer la transgression mais, pour une femme, avoir une activité prospère sans homme à ses côtés reste socialement considéré comme suspect.

Germaine, interrogée à Cotonou est cheffe d'entreprise médicale¹⁰. Après des mois de harcèlement par un mari peu compatissant pour sa carrière et qui lui reproche chaque jour de rentrer tard et de ne plus s'occuper de la maison, elle décide de divorcer. Elle a investi beaucoup d'argent et d'énergie dans son entreprise et ne veut plus faire de concession à son mari. Germaine est une femme qui assume son statut de divorcée. Elle est à l'aise financièrement, possède des biens immobiliers, mais elle n'est pas dupe de l'image négative que son autonomie véhicule : « *Ce n'est pas évident, ici au Bénin la société te juge ! Tu es une femme, tu dois avoir un foyer en bonne et due forme, avec un mari. (...) Il y a toujours ce côté : bon, tu es une femme, tu es seule, tu te débrouilles seule et tu es mal vue parce que tu n'as pas un chapeau ; c'est-à-dire tu n'as pas de mari*

⁷ Celle-ci reste néanmoins sous estimée de par la difficulté des statistiques officielles à capter l'information sur des activités souvent non enregistrées auprès des services compétents de l'Etat (Charmes, 2005).

⁸ Ces jeunes diplômées sont d'ailleurs souvent les filles des précédentes : ces grandes commerçantes revendeuses de pagnes et de produits manufacturés dont la dextérité à faire fructifier leur affaire fait la réputation dans toute l'Afrique de l'Ouest.

⁹ L'enquête AEMU révèle qu'en 2012 plus d'un quart des femmes (28 % à Lomé et 26 % à Cotonou) vit hors union (c'est-à-dire célibataire, divorcée ou veuve). Les divorcées représentent 8 % à Lomé et 10 % à Cotonou. Respectivement 20 % et 12 % des femmes interrogées (âgées de 18 ans et plus) ont connu au moins 2 unions.

¹⁰ Germaine, 43 ans, divorcée deux enfants, études supérieures, cheffe d'une entreprise médicale de 4 employés. Entretien réalisé à Cotonou en mars 2012.

à tes côtés. En même temps, surtout, on pense que quand tu réalises quelque chose, que tu te débrouilles et que tu avances, c'est que forcément qu'il y a un homme derrière toi ou bien il y a plusieurs hommes derrière toi. » Les paroles de Germaine soulignent les préjugés qui pèsent sur les femmes divorcées (« sans chapeau ») ainsi que sur la réussite au féminin. Celles qui parviennent à se construire une situation économique florissante sont rarement reconnues pour leurs compétences et régulièrement accusées d'être des femmes de mœurs légères, prêtes à vendre leurs charmes aux hommes influents en échange de faveurs administratives ou financières. En effet, dans les représentations collectives, la réussite économique des femmes passe forcément par un marchandage sexuel avec les hommes qui occupent des positions de pouvoir dans les secteurs clés des entreprises privées, de l'administration publique, ou encore de la douane. Dans ces cas de figure, la vulnérabilité est à la mesure du processus de stigmatisation imposée par la société. Certes Germaine est une femme libre, à la tête d'une entreprise qui lui vaut une solide indépendance financière, mais son statut de femme divorcée la prive d'un capital symbolique important auprès de ses pairs, de sa famille et de l'entourage. Etre mariée tout en menant une carrière n'est pas simple mais, pour autant, perdre son statut marital est loin d'être une situation enviable, même pour les femmes ambitieuses. Le regard négatif que la société pose sur les femmes qui vivent en dehors du modèle marital classique a un coût social que toutes ne sont pas prêtes à assumer. La force de cette norme est soulignée par ces propos de Germaine : *la femme doit être soumise quel que soit son rang, ses idées, ses pensées.*

Elle doit être soumise. Quand le mari dit ça, ça doit être ça. Une femme rebelle ne peut pas vivre en couple. Sauf avec un homme trop compréhensible voilà ! Bien intégrée par les femmes elles-mêmes, le risque de stigmatisation conduit, parfois de manière insidieuse, à des postures de renoncement (Adjamagbo et al. 2014). Prises dans le dilemme d'injonctions normatives contradictoires (travailler pour gagner sa vie et répondre aux critères attendus d'une bonne épouse et mère) certaines, y compris parmi les plus éduquées et bien insérées professionnellement, optent pour le compromis. Elles composent alors en s'accrochant à leur carrière tout en supportant des situations matrimoniales conflictuelles, voire même violentes. C'est le cas significatif de Brigitte¹¹, 46 ans, deux enfants, qui occupe un poste de cadre supérieure dans un prestigieux établissement d'enseignement privé de Lomé. Brigitte est mariée à un homme qui occupe un poste élevé dans la magistrature. Depuis près de dix ans qu'ils vivent ensemble, ils n'ont connu que quelques années de bonheur complice, à la naissance de leurs enfants notamment. Après la naissance de leur deuxième fils, il lui propose de venir travailler avec elle. Il a besoin d'une secrétaire. Brigitte refuse et préfère reprendre son poste qui l'intéresse et lui semble beaucoup plus prometteur en terme d'évolution de carrière. Elle nous avoue l'avoir soupçonné alors de vouloir la garder auprès d'elle pour mieux la surveiller. Son mari se sent offensé par son refus. Il insiste plusieurs mois durant, la menace et lui rend la vie dure, mais elle tient bon et leur relation se dégrade. Aujourd'hui, son mari mène une double vie et a fondé une autre famille avec une maîtresse, au grand désespoir de Brigitte.

Il lui a tout avoué et considère avec dédain les reproches qu'elle lui fait. Fort d'une solide réputation (c'est un homme riche, une figure publique, connue et appréciée des médias), il s'impose en parti qu'il n'est pas convenable de quitter ! la famille de Brigitte adhère à cette vision de la situation et l'encourage à ravalier ses rancunes. Elle nous relate des scènes de disputes parfois violentes comme ce soir où, rentrée tard d'un dîner au restaurant avec des collègues, il attend qu'elle soit déshabillée pour se coucher et la jette dehors en chemise de nuit, afin de la punir d'un tel affront¹². Lorsqu'on évoque une éventuelle rupture, Brigitte est formelle : *Non comment ! Ce n'est pas possible les gens vont penser quoi ? et de toute façon même si je cherche le divorce, je ne pourrai pas me défendre et les enfants ? Non il n'a qu'à aller avec cette fille là ! moi je suis à la maison avec les enfants. On se voit, on se voit pas. Souvent il rentre tard. Moi aussi des fois je rentre tard du boulot. Parfois il dort là-bas (chez sa maîtresse). On est là mais il n'y a plus rien hein, il n'y a plus rien ! Mais au moins, j'ai la paix. On me laisse tranquille...* Pour Brigitte, hormis l'enjeu majeur de la garde des enfants, rester avec son mari malgré les querelles fréquentes lui assure une paix bien plus précieuse à ses yeux qu'une liberté inconvenante aux yeux de l'entourage et de la famille. Ce cas est loin d'être anecdotique, il incarne des situations de femmes mariées avec des hommes eux-mêmes impliqués dans de brillantes carrières, mais qui tolèrent difficilement la réussite de leur femme et/ou se montrent infidèles. Lorsque la relation

conjugale s'envenime et que les discordes sortent de l'intimité du couple, l'affaire est vite étouffée par des médiateurs familiaux. Au-delà de l'importance de sauver la face (puisque un divorce n'est jamais bien vu) l'important est de conserver le capital social et/ou économique de l'union au nom du groupe familial. Pour les maris, la menace du retrait des enfants est l'arme qui vient à bout des épouses les plus rebelles. Devant la double peine d'une perte de statut marital et de la garde des enfants¹³, beaucoup, comme Brigitte, capitulent et tentent tant bien que mal de continuer à vivre auprès d'un homme avec lequel elles partagent peu d'intérêts, si ce n'est le souci de sauver les apparences en société. Dans ces cas de figure, la vulnérabilité n'est pas toujours visible. Elle se décline derrière le mur des convenances sociales, au plus près de la vie privée, dans l'intimité du cercle marital. L'éducation et l'indépendance économique dont sont dotées ces femmes ne jouent pas pleinement leur rôle émancipateur. Certes, ces femmes qui gagnent bien leur vie ont des marges de manœuvre que d'autres non pas. Elles ont, par exemple, la possibilité de se faire seconder à la maison, d'acheter du matériel électroménager pour se simplifier les travaux ménagers. Elles peuvent développer des stratégies individuelles d'investissement dans le foncier à l'insu de leur conjoint¹⁴, etc. mais elles n'en sont pas moins exposées au risque de vulnérabilité. Ce risque se fonde ici sur leur renoncement à utiliser leur potentiel pour s'extraire d'une relation où règne un climat de mésentente et de maltraitance, au nom des convenances sociales.

¹² Au Togo, y compris dans la capitale, il est tout à fait inconvenant qu'une femme mariée sorte tard le soir sans son mari.
¹³ Dans ces sociétés où prédomine la patrilinéarité, les enfants appartiennent à la famille du père. En effet, les prestations échangées au moment du mariage confèrent aux hommes des droits sur les femmes et sur les enfants (Thariat, 1998).
¹⁴ L'investissement dans le foncier est une pratique très recherchée au Bénin comme au Togo. Au sein des couples ces stratégies sont souvent individualisées. Ce, d'autant plus que le régime matrimonial par défaut prévoit le principe de la séparation des biens entre les époux.

¹¹ Brigitte, 46 ans mariée, deux enfants, cadre d'entreprise privée ; rencontrée en février 2013 à Cotonou.

IV. Quand les voies de sortie de la vulnérabilité sont étroites

Pour les femmes moins bien loties socialement et économiquement, la gestion des relations domestiques et maritales conflictuelles se pose en des termes différents. Dans ce groupe se trouvent des femmes éduquées mais de catégories socio-professionnelles plus modestes : employées de bureau dans le secteur public ou privé, infirmières, institutrices ou gérantes de boutiques. Vivant en couple, elles sont avec des hommes aux revenus parfois modestes également, qui contribuent peu (voire pas du tout) aux dépenses du foyer. Beaucoup sont obligées de se débrouiller seules pour subvenir à leurs besoins et à ceux des enfants. Tout comme le cas précédent, elles ont bien intériorisé ce que la société attend d'elles. Mais contrairement aux femmes aisées financièrement, leur capacité à endurer les situations conjugales tendues relève moins de leur adhésion à la norme maritale que de leur faible marge de manœuvre pour s'en extraire. Michèle¹⁵, incarne ce profil de femme. Au moment où nous la rencontrons, elle traverse une période difficile. Elle a terminé ses études récemment et travaille depuis peu. Tout irait bien pour elle si elle ne partageait pas sa vie avec un mari infidèle, maltraitant et qui n'assume pas ses responsabilités auprès de leurs deux enfants. Désabusée par les difficultés qu'elle traverse, elle nous dit : *Moi je pense qu'ici au Togo, il n'y a pas de mari ; surtout au Togo ici, il n'y a pas de mari. Si tu restes, c'est tout juste pour avoir quelqu'un à tes côtés. Il y a des moments difficiles que tu ne peux pas traverser seule ; pour ne pas qu'on te considère comme une prostituée quoi.*

Comme Germaine et Brigitte, Michèle endure une situation maritale peu reluisante : son mari

s'est totalement désengagé des dépenses du ménage depuis qu'il sait qu'elle a un revenu. Il travaille comme manutentionnaire au port de Lomé et dépense son modeste salaire avec d'autres femmes et dans l'alcool. Les disputes entre eux sont fréquentes et dans la cour familiale dans laquelle ils habitent avec leurs deux enfants, l'ambiance avec sa belle-famille s'est peu à peu détériorée. Elle nous raconte : *« Avant, on s'entendait bien, surtout quand j'étais encore étudiante, je n'avais pas de boulot, j'étais souvent à la maison. Et puis, il a commencé par faire des petites manigances. Il sortait, beaucoup les soirs et il rentrait saoul. J'ai su qu'il avait une copine dans le quartier. J'étais devenue la risée de ses sœurs. (...) Aujourd'hui, elles font du n'importe quoi avec moi. Quand j'amène de l'eau, je me ravitaillie, je mets l'eau dans mon bidon¹⁶, en mon absence, elles prennent tout ! Le charbon, le linge même, tout ce qu'elles trouvent chez moi, elles prennent ! Je ne peux même pas sécher le linge dans la maison. Je suis obligée d'aller demander aux voisins de faire sécher mes habits chez eux. »* Maltraitée par son mari, Michèle est déconsidérée par ses belles-sœurs qui se sentent autorisées à leur tour à la malmenier. Michèle n'envisage pas de rompre, à cause des enfants. Elle aimerait pour le moins déménager pour se sortir de cet environnement malsain mais son mari n'envisage pas d'habiter ailleurs que dans la cour familiale, où il ne paie pas de loyer. Quand bien même elle se déciderait à partir sans lui, avec les enfants, son emploi dans l'administration publique ne suffirait pas pour assumer toutes les charges dans de bonnes conditions. Elle n'a nulle part où aller et sa mère qui l'aidait beaucoup est décédée depuis peu.

L'histoire de Michèle est représentative de situations vulnérables où les issues de sortie sont faibles. Éduquée (elle a étudié jusqu'en master) mais de milieu modeste et dotée d'un faible capital social, elle dispose de peu de marges de manœuvre pour améliorer ses conditions de vie. Contrairement à Brigitte qui

a tout en main pour se libérer mais fait le choix d'endurer son mariage, Michèle se trouve enserrée une situation maritale pénible et un risque avéré de tomber dans une situation de grande vulnérabilité matérielle et financière si elle décide de partir.



Photo 2 : Dessin d'enfant, Samiath, CM2, Cotonou, Bénin, 2013

¹⁵ Michèle, 32 ans, en union (consensuelle), deux enfants de moins de 10 ans, niveau d'étude master, documentaliste dans une école privée de Lomé. Entretien réalisé en juin 2013.

¹⁶ La pompe de la cour est cassée et il leur faut se ravitailler au robinet de la cour voisine.

V. Les faces cachées de la vulnérabilité

Dans cette contribution, je voulais aborder le thème de la vulnérabilité des femmes sous l'angle des rapports entre les femmes et les hommes au sein des unions, au plus près de leur vécu quotidien. J'ai délibérément limité mon propos aux femmes dotées scolairement pour mieux saisir l'effet émancipateur de l'éducation chez les femmes. Les cas analysés ici ne sont certes pas exhaustifs des situations rencontrées, mais ils permettent d'éclairer un pan de la réalité des ménages urbains des grandes villes ouest-africaines.

Les données montrent que l'activité rémunérée des femmes éduquées est souvent à l'origine de tensions dans les couples. On assiste dans ces sociétés urbaines à un conflit de normes : les évolutions sociales favorisent une plus grande insertion des femmes sur le marché du travail, encouragée par l'amélioration de leur capital humain (scolarisation) autant que pour des raisons de pauvreté. Dans le même temps, les règles classiques d'assignation des rôles dans la famille demeurent très sexuées et maintiennent les femmes dans les responsabilités domestiques et maternelles, laissant peu de liberté pour les ambitions professionnelles. Le modèle dominant de famille patriarcale limite les choix et les possibilités offertes aux femmes, y compris éduquées, de s'épanouir en dehors des cadres socialement définis (Kpadonou et al., 2016). Dans l'intimité des couples, l'activité rémunératrice de l'épouse l'oblige à revendiquer une liberté de mouvement et une certaine prise de distance vis-à-vis des tâches ménagères et des soins aux enfants qui soulèvent des crispations chez les conjoints. C'est autour de ces négociations où les rapports de domination atteignent leur paroxysme que se joue à des degrés variables la vulnérabilité des femmes. Le travail des femmes, de part son caractère émancipateur,

menace l'autorité des hommes. les difficultés que rencontrent les couples à trouver un compromis autour d'un rééquilibrage des rôles est une source déstabilisation des unions. Dans ces conditions, l'émancipation des femmes comme processus de prise de distance vis-à-vis des contraintes sociales est loin d'être simple. Elle se limite souvent à l'indépendance économique qui, si elle constitue un acquis non négligeable, ne garantit pas nécessairement une libération de toutes les obligations que la société fait peser sur les femmes. Celles qui vont jusqu'au bout et qui, pour sauver leur carrière, sortent des cadres sociaux en divorçant (comme Germaine, par exemple) doivent être prêtes à passer outre la mauvaise réputation que leur confère leur liberté. L'autonomie économique des femmes et ce qu'elle implique de liberté et de pouvoir soulève les jugements moraux souvent rudes que seuls (pour celles qui peuvent se le permettre), les gestes de générosité envers l'entourage sont susceptibles d'étouffer. Education et indépendance économique ne protègent pas les femmes des formes parfois féroces de violence ordinaires : critiques acerbes sur l'origine décréetée douteuse de l'argent investi, jalousies, accusation de marchandages sexuelles, voire de sorcellerie etc.. Saisissables uniquement par une observation fine de l'intimité des ménages, ces violences ordinaires se banalisent au sein des familles où convivialité détente et entraide mutuelle côtoie des formes variées de maltraitance verbale, psychologiques et physique. Elles ne sont pas sans lien avec l'incertitude et l'insécurité inhérentes aux conditions d'existence dans les villes qui affecte les relations interpersonnelles (Janin 2003).

Certaines femmes, comme Brigitte, cherchent à apaiser le dilemme et trouvent une forme

de compromis entre la préservation de leur indépendance économique, grâce à un emploi bien rémunéré et une vie maritale qui sauve les apparences d'un couple convenable socialement en dépit de relations conflictuelles. D'autres enfin, comme Michèle, moins bien nanties financièrement, parviennent tout juste à assurer les besoins essentiels des enfants et n'ont d'autre choix que de composer avec un mari maltraitant et démissionnaire. Dans ces deux derniers cas, la vulnérabilité se lit à travers l'asymétrie des relations hommes-femmes et des situations d'interdépendances morale et financière mais aussi de renoncement qui en découlent (Garnoussi, 2012). Il apparaît qu'au-delà de l'indépendance économique relative que leur confère leur capital scolaire, la capacité des femmes diplômées à faire face aux risques de vulnérabilité, diffère selon qu'elles parviennent (ou pas) à prendre de la distance avec les convenances sociales. Ne pas faire comme tout le monde, transgresser les normes, implique d'assumer une forme de marginalisation. Or c'est souvent la peur de la transgression et des risques d'exclusion sociale qu'elle engendre qui brident les ambitions de certaines femmes et les freinent dans la réalisation d'elles-mêmes en dehors des cadres socialement requis du domestique et de la maternité.

La figure néolibérale de la femme éduquée, active, riche et libre incarnée ici par Germaine reste encore réservée à une élite urbaine peu représentative des réalités des femmes dans leur diversité. Elles entrent néanmoins dans une catégorie de femmes de plus en plus visibles dans les villes comme Cotonou ou Lomé. En effet, les données statistiques du projet FAGEAC montrent que près de 15 % des femmes dans les deux villes vivent en situation de monoparentalité dont près de la moitié en tant que célibataires ou divorcées

(Delaunay et al., 2018). Si toutes ne sont pas inscrites dans des trajectoires de réussite, elles représentent néanmoins des modes de vie qu'il conviendrait d'examiner de près afin de nuancer l'image habituellement vulnérable qui en est faite.

VI. Conclusion

Il ne s'agit pas ici de céder à la tentation d'une victimisation des femmes ni de minimiser leur capacité à se prendre en charge et à être actrices de leur vie. Chacune des trois femmes est éduquée, occupe un emploi et, au moins pour les deux premières, gagne largement sa vie. Tout en voulant nuancer la tendance souvent trop rapide qui consiste à enfermer toutes les femmes la catégorie vulnérable il me semble essentiel aussi de ne pas nier pour autant la prégnance des normes de domination qui fragilisent le statut des femmes dans ses dimensions symboliques et/ou matériels.

Les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le niveau d'instruction ou encore l'appartenance socio-économique, sont importantes mais ne suffisent pas pour expliquer les mécanismes qui rendent les femmes vulnérables. La vulnérabilité n'est pas une caractéristique en soi, elle est un état qui découle de mécanismes relationnels complexes qui, à des moments du parcours de vie, affectent la capacité d'autonomisation des femmes par la privation, subie ou consentie, de liberté et de capacité d'action. Elle naît aussi de l'ensemble des valeurs morales négatives associées à celles qui choisissent l'autodétermination et se mettent pour cela en marge de la norme dominante. C'est ce qui fait que, hormis celles qui optent pour le divorce, bien des femmes, même dans les mieux dotées scolairement, subissent en silence des situations maritales conflictuelles et humiliantes. L'argent et encore moins le niveau d'éducation ne sont donc pas toujours garants de l'émancipation des femmes. L'adhésion forte aux normes conduit beaucoup de femmes à imposer des limites à leurs ambitions personnelles et à se maintenir dans des situations d'infériorité et de vulnérabilité.

La spécificité de la vulnérabilité telle qu'abordée ici réside dans le fait qu'elle n'est pas nécessairement induite par des événements précis, circonscrits à une conjoncture et limités dans le temps. Invisible et insidieuse, elle est abordable à l'échelle fine des couples et des foyers, elle se cache derrière des signes parfois trompeurs d'une bonne éducation et d'un bon salaire. Les risques de vulnérabilité sont aussi constitutifs des systèmes patriarcaux centrés sur la domination masculine qui génèrent des situations d'interdépendance. Ces situations, souvent insidieuses peuvent être consenties par les femmes elles-mêmes. Une remise en cause radicale des structures sociales, politiques et légales de domination qui justifient les inégalités de genre est nécessaire pour rendre effectives et accélérer les conditions d'une réduction sensible de la vulnérabilité des femmes et plus généralement de la pauvreté.



Photo 3 : Vendeuse d'ananas à Cotonou. (© photo : Stéphane Brabant).

Adjamagbo A., Antoine P., Dial F.B.

- 2004, « Le dilemme des Dakarois : entre travailler et "bien travailler" », dans Diop M.C. (dir.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, (Hommes et Sociétés), p. 247-272.

Adjamagbo A., Gastineau B., Kpadonou N.

- 2016, « Travail-famille : un défi pour les femmes à Cotonou », *Recherches féministes*, 29, 2, p. 17-41.

Adjamagbo A., Koné P.A.

- 2013, « Situations relationnelles et gestion des grossesses non prévues à Dakar », *Population*, 68, 1, p. 67.

Antoine P., Bocquier P., Fall A.S., Guisse Y.M., Nanitelamio J.

- 1995, « Les familles dakaroises face à la crise »,.

Antoine P., Diop A.-B.

- 1995, *La ville à guichets fermés?: itinéraires, réseaux et insertion urbaine*.

Antoine P., Fall S.

- 2008, « Population et pauvreté à Dakar », *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté*, p. 29-50.

Ba Gning S.

- 2013, « 32. Les femmes dans le secteur informel », dans *Travail et genre dans le monde*, La Découverte, p. 336-344.

Beguy D.

- 2009, « The impact of female employment on fertility in Dakar (Senegal) and Lome (Togo) », *Demographic Research*, 20, p. 97-128.

Bocquier P., Nordman C., Vescovo A.

- 2013, « Vulnérabilité au travail et revenus »,.

Bourdelaïs P.

- 2005, « Qu'est-ce que la vulnérabilité ? "Un petit coup renverse aussitôt la personne" (Süssmilch) », *Annales de démographie historique*, 110, 2, p. 5-9.

Charmes J.

- 2005, « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », *Tiers-Monde*, 46, 182, p. 255-279.

Clark S., Brauner-Otto S.

- 2015, « Divorce in sub-Saharan Africa: Are Unions Becoming Less Stable? », *Population and Development Review*, 41(4), p. 583-605.

De Vreyer, P., Roubaud, F. (dirs.)

- 2013, *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille, IRD [u.a.], 454 p.

Delaunay V., Adjamagbo A., Ouedraogo A., Attané A., Ouedraogo S.

- 2018, « La monoparentalité en Afrique : prévalence et déterminants. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo », dans Calvès A.-E., Dial F.B., Marcoux R. (dirs.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Québec, Presses de l'Université du Québec (Les sociétés africaines en mutation), p. 67-92.

Ferrand A.

- 2004, « La tension normative: un état à la fois personnel et interpersonnel », dans F.X. Schweyer, S. Pennec, G. Cresson, F. Bouchayer, *Normes et Valeurs dans le champ de la Santé*, Editions de l'ENSP, (Recherche Santé Sociale), p. 69-76.

Garnoussi N.

- 2012, « Nathalie Maillard, La vulnérabilité, une nouvelle catégorie morale ? Genève, Labor et Fides, coll. "Le champ éthique", 2011, 386 p. », *Archives de sciences sociales des religions*, 160, 4, p. 236-237.

Guillaume A., Rossier C.

- 2018, « L'avortement dans le monde. État des lieux des législations, mesures, tendances et conséquences », *Population*, 73, 2, p. 225-322.

Herrera J., Torelli C.

- 2013, « Travail domestique et emploi : quel arbitrage pour les femmes ? », dans De Vreyer P., Roubaud F. (dirs.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille, IRD (Synthèses), p. 231-260.

International Labour Office

- 2009, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes: Mars 2009*, Genève, OIT.

International Labour Organization

- 2016, *Les femmes au travail: tendances 2016*, Genève, OIT, 142 p.
Kpadonou N., Adjamagbo A., Gastineau B., Toukeda M., FAGEAC E., 2016, « Cycle de vie des couples et partage des tâches domestiques au sein des couples à Cotonou et Lomé »,.

Locoh T.

- 1996, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise: la révolution silencieuse », dans *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. CEPED, p. 445-469.

Olivier de Sardan J-P.

- 2008, *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*, Programme Afrique : pouvoir et politique, London, discussion paper n°5, dec 2008, 23 p.

PNUD

- 2016, « Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 », New York (USA), Programme des Nations Unies pour le Développement.

Sen G., Grown C.

- 1987, « Development alternatives with women for a new era », *London: Earthscan*.

Toulabor C.

- 2012, « Les Nanas Benz de Lomé », *Afrique contemporaine*, 244, p. 69-80.

Vidal C.

- 1991, *Sociologie des passions: Rwanda, Côte d'Ivoire*, KARTHALA Editions, 181 p.